

# **Pas de prison pour étranger.e.s !**

## **Brisons la machine à expulser !**

**POUR UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DIGNE,  
MOBILISONS-NOUS !**

**NON A L'ENFERMEMENT DES ETRANGER.E.S !**

**NON A LA CREATION D'UN CENTRE DE RETENTION A OLIVET !**

**L'État annonce la création de quatre nouveaux centres de rétention administrative, à Orléans (commune d'Olivet), Lyon, Bordeaux, et le Mesnil-Amelot. L'ouverture de celui d'Olivet est programmée pour 2023. Un Centre de rétention administrative (CRA) est une prison qui ne dit pas son nom. C'est le préfet qui décide d'y enfermer les personnes étrangères, hommes, femmes et enfants en vue de leur expulsion, parce qu'ils n'ont pas de papiers, ou pas les bons. On enferme aussi les enfants, du nourrisson au jeune de 17 ans, au motif qu'on ne sépare pas une famille...**

Ce sont des condamnations sans jugement : le séjour irrégulier sur le territoire français n'est plus considéré comme un délit (décision de la Cour Européenne de Justice, 2011). La procédure contrevient à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui prévoit qu'aucun enfermement ne peut avoir lieu sans jugement préalable. Or, le contrôle d'un juge n'intervient qu'après l'enfermement et parfois les personnes sont expulsées avant d'avoir vu le juge et fait valoir leurs droits. 53273 personnes ont été enfermées en 2019 (bien plus que toute la population de Blois réunie), dans les centres et locaux de rétention administrative. 1429 enfants enfermés en 2018, 3380 enfants en 2019, 3101 à Mayotte et 279 en métropole, malgré 5 condamnations de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.